ARTISAN
DU TOURISME
des Hauts-de-Seine

www.artisantourisme.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt des dossiers : 30 janvier 2027

Édition 2027

Chambre de Métiers et de l'Artisanat ÎLE-DE-FRANCE

hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

Les avantages du Label pour les artisans

Bénéficier d'une reconnaissance de la ***qualité de votre Artisanat***

Augmenter ***la visibilité*** de votre entreprise

Profiter d'une ***communication*** dédiée

Être ***acteur*** de l'attractivité du territoire

Intégrer un ***réseau d'artisans*** de qualité

Devenir ambassadeur du savoir-faire et de l'Art de vivre à la française

UN LABEL

Pour **promouvoir** et **valoriser** l'Artisanat du département auprès des touristes et visiteurs locaux.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Après une analyse attentive du dossier de candidature et une visite de l'entreprise organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les critères suivants seront étudiés.

- L'esprit innovant et créatif de l'artisan ;
- L'entreprise et son offre (originalité, éléments différenciants, valeur ajoutée, représentativité du savoir-faire) ;
- La production locale ;
- Les modalités et la qualité de l'accueil du client ;
- Les activités proposées à la clientèle (ateliers, cours, démonstrations...).

Le Label est attribué pour une période d'un an renouvelable.

Le département des Hauts-de-Seine dispose d'un ***Artisanat de qualité***. Forts de ce constat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ÎdF - Hauts-de-seine et le Département des Hauts-de-Seine ont décidé de mettre en place l'édition 2027 du Label « ***Artisan du Tourisme*** » afin de promouvoir cet Artisanat auprès d'une clientèle de visiteurs locaux et de touristes.

L'Artisanat : des produits et des savoir-faire à fort pouvoir d'attractivité

L'Artisanat offre des produits singuliers et authentiques qui participent à la diversité et à l'originalité de la visite touristique. Ces produits se trouvent non seulement dans les Métiers d'Art et de la Création, mais également dans les Métiers de Bouche.

Aujourd'hui, les visiteurs recherchent à la fois des produits uniques, une rencontre et une expérience. Ils souhaitent découvrir les savoir-faire, comprendre l'histoire des artisans et entrer dans les coulisses de leur activité. Visites d'ateliers, démonstrations, dégustations ou initiations leur permettent de vivre pleinement leur découverte du territoire et de son artisanat.

Le Label Artisan du Tourisme valorise vos savoir-faire

Ce Label, créé initialement par la CMA ÎDF-92 et le Département des Hauts-de-Seine a pour objectif de promouvoir des artisans qui ont à cœur de proposer des produits de grande qualité : des artisans représentatifs de leur métier et de l'art de vivre à la française.

NOUS COMMUNIQUONS

Le Label Artisan du Tourisme, vitrine de votre savoir-faire et de l'attractivité du territoire.

1 site internet

artisantourisme.fr

Le site faisant la promotion du Label et des entreprises labellisées créé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

destination.hauts-de-seine.fr

Le site dédié au **tourisme** et aux loisirs du Département des Hauts-de-Seine présente une rubrique consacrée aux artisans labellisés.

Sur ces deux sites, chaque artisan dispose de sa propre fiche personnalisée qui permet aux visiteurs de le contacter ou de lui rendre visite.
Une rubrique « Atelier » a été intégrée afin de mettre en avant les différents ateliers proposés par les artisans.
Plusieurs fois dans l'année, des newsletters thématiques (Pâques, Noël...) mettant en avant ponctuellement des artisans sont envoyées aux 11 000 abonnés.

Réseaux sociaux

Une communication dédiée est déployée sur les réseaux sociaux pour promouvoir le Label, mettre en lumière les savoir-faire des artisans labellisés et encourager le public à découvrir leurs ateliers et boutiques.

Les hashtags relayés pour renforcer la notoriété du Label :

#artisantourisme
#labeltourisme
#destinationhautsdeseine

Dans la presse

Le Label a fait l'objet de plusieurs publications dans la presse, dans les journaux locaux des villes et supports du Département (HDS Mag, bimensuel Vallée de la Culture, dossier de presse, etc.).

Les partenariats

Afin de développer la notoriété des artisans et les rencontres avec le public et de favoriser le développement d'offres touristiques, nous avons mis en place les partenariats suivants :

-> **Wecandoo** (147.000 abonnés Instagram) qui propose de fabriquer un objet unique dans l'atelier d'un artisan.
-> **ExploreParis** une boutique en ligne d'expériences touristiques originales dans le Grand Paris.

Les offices de tourisme

Nous impliquons également les offices de tourisme dans le Label en leur présentant chaque année les artisans labellisés. Un dépliant sous forme d'itinéraire touristique est distribué dans les offices de tourisme du département avec les coordonnées de chaque artisan labellisé.

1. Renseignements
et histoire de votre entreprise

Nom et Prénom :

Activité :

Dénomination sociale de l'entreprise :

SIREN (facultatif) :

Adresse de l'entreprise :

Code postal : |___ Ville :

Téléphone :

E-mail :

Répartition de votre clientèle :

· Particuliers % · Professionnels %

Ajoutez une photo portrait de l'artisan

Racontez-nous l'histoire de votre entreprise (date de création, parcours,...)

Décrivez-nous votre activité, vos produits et/ou services :

Ajoutez 3 photos représentatives de vos produits/ services

2. Savoir-faire
et originalité de votre offre

Quelle est l'originalité de votre offre, ce qui vous différencie ?

Quelles distinctions avez-vous obtenues ? Labels, prix, récompenses, qualifications ?

Mettez en avant vos distinctions

3. Les valeurs
de l'entreprise

Quelles sont les valeurs de votre entreprise ? Par exemple : proximité, satisfaction client, excellence, partage, qualité, développement durable, innovation, etc.

4. Parlons
de votre fabrication

Votre lieu de fabrication est-il situé dans les Hauts-de-Seine ? Oui ☐ Non ☐

Faites-vous appel à de la sous-traitance ? ☐ () Non ☐

· Si oui, où sont situés vos sous-traitants ?

.....

· Si oui, pour quels services/produits ?

.....

5. Accueil
de votre clientèle

Votre local

☐ Atelier à domicile ☐ Atelier indépendant du domicile ☐ Boutique

Ajoutez **3 photos** de votre local

Surface :

Pouvez-vous recevoir des clients dans ce local ?

☐ Oui, en permanence ☐ Oui sur rdv uniquement ☐ Non

Si oui : capacité d'accueil (en nombre de personnes) : pers

Si non, une rencontre est-elle possible dans un lieu extérieur ? Par exemple : exposition, salon, espace mis à disposition, etc.

☐ Oui ☐ ☐ Non

Préciser les moyens d'accès de votre local en transport en commun :

Votre local est-il situé à proximité d'un site touristique, un monument, un musée ou un site culturel ? ☐ Oui ☐ Non

· Si oui, lequel :

Quels sont vos horaires d'ouverture ?

.....

Internet et les réseaux sociaux

Disposez-vous d'un site internet ? ☐ Oui ☐ Non

• Si oui : ☐ ☐ Site vitrine ☐ ☐ Boutique en ligne

6. Renseignements complémentaires

Êtes-vous présent sur les réseaux sociaux ?

Réseau	Votre lien ou pseudo
☐ Facebook	
☐ Instagram	
☐ Youtube	
☐ Tiktok	
☐ Autres (à préciser)	

Êtes-vous en mesure de communiquer avec une clientèle étrangère ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, en quelle langue ? ☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Allemand ☐ Autre(s) :

Proposez-vous des activités susceptibles d'intéresser la clientèle touristique ? Par exemple : Visite d'ateliers, portes ouvertes, expositions, salons, ateliers d'initiation, regroupement entre professionnels, partenariat avec des musées ou lieux patrimoniaux, circuits thématiques, etc.

Prenez-vous en compte les aspects de développement durable dans votre entreprise ? Par exemple : Recyclage, emballages fournisseurs, écoproduits, emballages clients, stop pub, dons, valorisation de déchets, tri sélectif, etc.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat ÎLE-DE-FRANCE

hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

Comment participer ?

1

L'artisan doit au préalable adresser son dossier :

Par courrier :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat ÎDF - Hauts-de-Seine
Pôle Développement des Entreprises et des Compétences
17 bis rue des Venêts - BP 1410 - 92014 Nanterre Cedex

Par mail :
tourisme92@cma-idf.fr
avec pour objet : #labeltourisme

Dossier en ligne sur : www.artisantourisme.fr

2

Un Jury composé de professionnels réunis par
la CMA ÎDF - Hauts-de-Seine et le Département des Hauts-de-Seine
sélectionne les labellisés

Accord de confidentialité :

Les réponses et informations figurant sur ce document ne seront exploitées que dans le cadre du dispositif Artisan du Tourisme. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, modifiant la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Contact : Pôle Développement
des Entreprises et des Compétences
au 01 47 29 43 86

Réalisation : CMA ÎDF / octobre 2026